## HONORAIRES DE TRANSACTION VENTE

Jusqu' à 80 000 €	6 000 €
De 80001 à 150 000 €	7 000 €
De 150 001 à 350 000 €	5 %
Au-delà de 350 001 €	4 %

## HONORAIRES DE LOCATION (loi ALUR ) prix TTC dont TVA 20 %

A la charge du locataire et du bailleur.

- Honoraires visite, constitution dossier du locataire, rédaction du bail 10 €/m² TTC de surface habitable
- Honoraires Etat des lieux d'entrée = 3 €/M² TTC de surface

A la charge exclusive du bailleur.

- Honoraires d'entremise et de négociation = Montant Forfaitaire de 180 € TTC.

HONORAIRES LOCATION SAISONNIERE : (Assurance, forfait ménage, frais de dossier en sus) 20,83 % HT soit 25% TTC